

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, en application de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et des statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos au 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire dans le délai prescrit par la loi.

Le Conseil de Surveillance s'est appuyé, dans le cadre de sa mission, notamment sur les travaux du Comité d'Audit et des Risques du 22 février 2022 dont la réunion a été consacrée à l'examen de l'activité de l'exercice 2021 ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 et publiés dans les délais réglementaires. Il a également tenu compte de l'avis des commissaires aux comptes sur les Etats de Synthèse de la période concernée.

Le Conseil de Surveillance, réuni le 24 février 2022, a procédé à l'examen des documents sociaux ainsi que des comptes établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il a également pris connaissance des conclusions du Comité d'Audit et des Risques ainsi que du rapport de gestion établi par le Directoire au titre dudit exercice et s'est assuré de sa conformité avec les dispositions de la loi.

Le Conseil de Surveillance informe ainsi les actionnaires qu'il a approuvé sans réserve ni observation, lors de sa réunion du 24 février 2022, les termes du rapport de gestion du Directoire ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a examiné les points inscrits à l'ordre du jour de votre Assemblée et n'émet aucune observation sur le projet de résolutions proposé par le Directoire.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Casablanca, le 16 mars 2022

Le Conseil de Surveillance
Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI
Président

